

DIOXONITE (S065)
Code : 12049
SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

- * Description chimique : DIOXONITE (S065)
 Type de produit : Produit pur en solution .
 Numéro de régistration Reach : 01-2119529240-51

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Usage(s) identifié(s) : Voir le tableau sur la première page de l'annexe.
 * Usage(s) déconseillé(s) : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées dans le tableau sur la première page de l'annexe.
 Ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (3).
 Substances ou mélanges liquides répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008: (a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F, (b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10, (c) la classe de danger 4.1, (d) la classe de danger 5.1).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : BRENNTAG N.V. - Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK
 TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77/57/11
 E-MAIL: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V. - Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT
 TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919
 E-MAIL: info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : La Belgique : Centre Anti-Poison - Bruxelles
 TEL: +32(0)70/245.245

Les Pays-Bas : Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven
 TEL: +31(0)30/274.88.88 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

SECTION 2. Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (Acute Tox. 4, oral; H302)
 Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (Eye Dam. 1; H318)

2.2. Éléments d'étiquetage
Etiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

- Composant(s) dangereux : Chlorite de sodium
 • Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
 • Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

DIOXONITE (S065)
Code : 12049
SECTION 2. Identification des dangers (suite)

- Conseils de prudence
- * - Prévention : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- * - Intervention : P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
- * - Considérations relatives à l'élimination : P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient dans lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

- Dangers physiques/chimiques : La substance se décompose en chauffant produisant des vapeurs toxiques et de l'oxygène, qui favorise le feu.
La substance se décompose en chauffant au-dessus de la température de décomposition.
- Dangers sur la santé : Aucun danger supplémentaire.
- Dangers pour l'environnement : Le produit cause une hausse considérable du valeur pH de l'eau et du sol. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- Dangers pour la sécurité : Peut créer, par contamination (substances organiques), des mélanges sensibles au coups.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° index	n° Reach	CLASSIFICATION
Chlorite de sodium	: 7.5 -8 %	7758-19-2	231-836-6	----	01-2119529240-51	Ox. Sol. 1; H271 Acute Tox. 3 (oral); H301 Acute Tox. 2 (skin); H310 Skin Corr. 1B; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412

- * Le texte complet des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

Note: Facteur M=1

Note: SCL s'applique

SECTION 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.
Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés.
Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).
Consulter un médecin en cas d'irritation (permanente).

DIOXONITE (S065)**Code : 12049****SECTION 4. Premiers secours (suite)**

- * - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau. Enlever les verres de contact. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Continuer à rincer ou dégoutter l'oeil pendant le transport.
- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin ou se rendre à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVIC ou le Centre Antipoison belge.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : Beaucoup d'eau .
- Inadéquats : Mousse , Dioxyde de carbone (CO2) .

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En cas d'incendie, des gaz toxiques se dégagent.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.
- Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone. Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte. Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients résistant à la corrosion. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte. Neutraliser le liquide restant avec un réducteur adapté. (ex. Bisulfite de soude) Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'équipement de protection, voir section 8.
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

DIOXONITE (S065)
Code : 12049
SECTION 7. Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- * Manipulation : Attention : ABSORPTION PAR LA PEAU !
 EVITER QUE LA POUSSIERE NE SE REPANDE !
 EVITER LE CONTACT AVEC TOUT !!
 Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)
 Eviter le giclement et la formation de vapeur, lors de la vidange, du transvasement, de la dilution ou la dissolution du produit.
 Les fûts et les outils utilisés pour le traitement du produit ne peuvent être contaminés.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Des rince-œil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit frais, bien ventilé et à l'épreuve du feu.
 Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés. Conserver à l'écart des : Acides , Agents réducteurs , Combustibles .
- Matériaux d'emballage recommandés : PVC , Polyéthylène , Polyester , Acier inoxydable , Polypropylène .
- Matériaux d'emballage déconseillés : Bois , Caoutchouc , Aluminium , Cuivre (+ Alliages) .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle : Chlorite de sodium : Valeur limite (BE) : 0,1 ppm (0,28 mg/m³) (Dioxyde de chlore) (2014)
 Chlorite de sodium : Valeur courte durée (BE) : 0,3 ppm (0,84 mg/m³) (Dioxyde de chlore) (2014)
- * Valeurs limites biologiques : • Chlorite de sodium : Valeurs limites biologiques : Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.
- DNELs : • Chlorite de sodium : Travailleur, effets systémiques aigus, cutané : 0,58 mg/kg bw/ jour
 • Chlorite de sodium : Travailleur, effets systémiques aigus, inhalation : 0,41 mg/m³
 • Chlorite de sodium : Travailleur, effets systémiques à long terme, cutané : 0,58 mg/kg bw/ jour
 • Chlorite de sodium : Travailleur, effets systémiques à long terme, inhalation : 0,41 mg/m³
 • Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques aigus, dermal : 0,29 mg/kg bw/ jour
 • Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques aigus, inhalation : 0,1 mg/m³
 • Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques à long terme, cutané : 0,29 mg/kg bw/ jour
 • Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques aigus, oral : 0,029 mg/kg
 • Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques à long terme, inhalation : 0,1 mg/m³
 • Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques à long terme, oral : 0,029 mg/kg
- PNECs : • Chlorite de sodium : Eau douce : 0,65 µg/l
 • Chlorite de sodium : Eau de mer : 0,065 µg/l
 • Chlorite de sodium : Rejet intermittent : 0,0065 mg/l

DIOXONITE (S065)
Code : 12049
SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Chlorite de sodium : Station de traitement des eaux usées : 1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	: Aréation , Aspiration locale .
Equipements individuels de protection	
- Protection respiratoire	: Un équipement de protection respiratoire (Filtre de combinaison type B/P2).
- Protection de la peau	: Un vêtement de protection approprié .
* - Protection des mains	: Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374): PVC. L'aptitude des gants et du délai de rupture pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. - matière : PVC - épaisseur : En fonction de la durée du contact - délai de rupture : En fonction de l'épaisseur
- Protection des yeux/du visage	: Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Voir sections 6, 7, 12 et 13.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique (20°C)	: Liquide .
Aspect/Couleur	: Clair(e) , Incolore .
Odeur	: Inodore .
Seuil olfactif	: Non applicable.
Valeur pH	: 11 - 12 (100 g/l)
Point de fusion/congélation	: -2 °C (7.5%)
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa)	: 112 °C (300 g/l)
Point d'éclair	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité en air	: Non applicable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur relative (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Densité (20°C)	: 1,07 kg/l (7.5%)
Solubilité	: Insoluble dans la plupart des solvants organiques.
Hydrosolubilité	: 57.2 - 80 g/100 ml
Log P octanol/eau à 25°C	: -2,7
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible.
Energie d'inflammation minimum	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: 175 °C
Viscosité	: 2,33 mPa.s (15-25%)
Viscosité (20°C)	
Propriétés explosives	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives .
Propriétés comburantes	: Produit pur : Produit très oxydant .

DIOXONITE (S065)
Code : 12049
SECTION 10. Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Réactivité : Le produit est très oxydant et réagit violemment aux combustibles et agents réducteurs.
Réagit avec : Acides .

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales .

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Susceptible de réagir violemment et de manière explosive au contact de substances organiques, substances réduisant, de métaux et lors de la contamination par la poussière (réaction exothermique).
Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. (Dioxyde de chlore).

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées , Rayons directs du soleil .

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides , Agents réducteurs (Chlorure d'aluminium , Sulfate d'aluminium , Chlorure de fer (III) , ...), Combustibles (Bois , Fibres de cellulose , ...), Cuivre (+ Alliages) .

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlorate de sodium , Dioxyde de chlore .

SECTION 11. Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : Symptômes: Gorge douloureuse , Toux , Essoufflement , Suffocation .
• Chlorite de sodium : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : Aucune donnée disponible.
- Contact avec la peau : Symptômes: Rougeur , Douleur .
• Chlorite de sodium : DL50 (Rat, admin. cutanée) : 134 mg/kg (solide)
• Chlorite de sodium : DL50 (Rat, admin. cutanée) : >2000 mg/kg (31% solution)
- Ingestion : Symptômes:
Nocif en cas d'ingestion. Vomissement , Coliques .
• Chlorite de sodium : DL50 (Rat, admin. orale) : 284 mg/kg (solide)
• Chlorite de sodium : DL50 (Rat, admin. orale) : 390 mg/kg (31% solution)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin (34.5% solution) : Pas irritant .

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Danger par aspiration : Aucune donnée disponible .

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas sensible .

Effets cancérogènes : Non repris comme carcinogène .

Effets mutagènes : Non repris comme mutagène .

Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Non repris pour toxicité de reproduction .

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .
Chez les animaux : Pas d'effets connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Chez l'homme : Changements histopathologiques dans l'estomac .

DIOXONITE (S065)**Code : 12049****SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Ecotoxicité : • Chlorite de sodium : CL50 (Poisson, 96 h) : 106 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
• Chlorite de sodium : CE50 (Algue, 96 h) : 1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
• Chlorite de sodium : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 0,026 mg/l
• Chlorite de sodium : CSEO (Daphnia magna, 21 j) : 0,025 - 0,087 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : • Chlorite de sodium : Persistance et dégradabilité : Produit inorganique .

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Bioaccumulation : • Chlorite de sodium : Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bio-accumulation .

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : • Chlorite de sodium : Mobilité : Bien soluble dans l'eau .

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : • Chlorite de sodium : PBT/vPvB : Non

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel de formation d'ozone photochimique : Aucune donnée disponible.

Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone : Aucune donnée disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien : Aucune donnée disponible.

Potentiel de réchauffement global : Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.

Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .

Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

SECTION 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° UN : 1908

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom ADR/RID : UN 1908 Chlorite en solution, 8, III, (E)

Nom ADN : UN 1908 Chlorite en solution , 8, III

Nom IMDG : UN 1908 Chlorite solution, 8, III

Nom IATA : UN 1908 Chlorite en solution , 8, III

DIOXONITE (S065)**Code : 12049****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)****14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Danger pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication du danger : 80

Symbole(s) de danger : 8

N° EmS : F-A , S-B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

* Type de navire requis : Aucune donnée disponible pour le mélange.

* Catégorie de pollution : Aucune donnée disponible pour le mélange.

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inventaires : Inventaire européen (EINECS): Pas figurant dans l'inventaire.

* Règle(s) UE applicable(s) : Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets
Règlement (CE) n° 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif aux précurseurs de drogues
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)
Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Réglementations nationales

* - Allemagne : WGK : Aucune donnée disponible pour le mélange.

* - Pays-Bas : Charge de l'eau : B
Effort d'assainissement : 2**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

* Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour le produit.

SECTION 16. Autres informations

* Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et les modifications actuelles correspondantes.
Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

DIOXONITE (S065)**Code : 12049****SECTION 16. Autres informations (suite)**

* Modification par rapport à la révision précédente.

- * Modifications : Révision générale
- * Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (Producteur(s) , Cartes chimiques , ...)
Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>
- * Mention(s) (EU)H : H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H310 - Mortel par contact cutané.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- * Procédure de classification : Acute Tox. 4, oral; H302 - Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318 - Méthode de l'additivité
- * Liste des abréviations et acronymes : Acute Tox. 2, dermal : Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 2
Acute Tox. 3, oral : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3
Acute Tox. 4, oral : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4
ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure)
DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)
Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3
CO : Monoxyde de carbone
CE50 : Concentration Effective médiane
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves - Catégorie 1
IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air
IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer
CL50 : Concentration Létale médiane
DL50 : Dose Létal médian
Facteur M : un facteur de multiplication qui est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique (Aquatic Acute 1; H400 ou Aquatic Chronic 1; H410) et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
NOEC (No Observed Effect Concentration) : concentration sans effet nocif observé
NVIC : Centre National d'Information toxicologique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Ox. Liq. 2 : Liquides comburants - Catégorie 2
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet
RCP (Reciprocal Calculation Procedure)
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques
RID (Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses)

DIOXONITE (S065)**Code : 12049****SECTION 16. Autres informations (suite)**

SCL (Specific Concentration Limits) : limites de concentration spécifiques
Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée - Catégorie 1B
STEL (Short-Term Exposure Limit) : limite d'exposition à court terme
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée -
Catégorie 2
Liste de la SZW : Liste de substances et de processus cancérogènes comme visée
à l'article 4.11 du décret de conditions de travail
Liste de la SZW : Liste non limitative de substances toxiques de reproduction
auxquelles l'obligation additionnelle d'enregistrement s'applique comme visé à
l'article 4.2a, deuxième paragraphe du Décret sur les conditions de travail
VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période
spécifique
WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances
qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface
vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Fin du document

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

N°	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	NA	NA	2, 8a, 8b, 9, 15	1	NA	ES1441
2	Utilisation de produit intermédiaire	3	4	19	1, 2, 3, 4	6a	NA	ES1544
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	NA	8, 19, 21, 26, 34, 37	1, 3, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES7711
4	Utilisation dans les produits de nettoyage	22	NA	35	10, 19	8b, 8e	NA	ES1582
5	Utilisation dans les produits de nettoyage	21	NA	35	NA	8b, 8e	NA	ES1584
6	Utilisation en laboratoires	3	24	21	15	6b	NA	ES1573
7	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	3	23	37	2	7	NA	ES1548
8	Utilisation dans le blanchiment de pâtes à papier	3	6b	26	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	6b	NA	ES1552
9	Utilisation dans le blanchiment de textiles	3	5	34	1, 2, 3, 5, 8a, 8b	6b	NA	ES1554
10	Utilisation dans le blanchiment de textiles	22	5	34	13	8b	NA	ES1580

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	6087 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	23530 kg
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour	Pas de rejet	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Traitement des Boues	Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Ne pas utiliser les boues comme engrais, Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	cette substance est consommée lors de son utilisation et ne produit aucun déchet.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC2, PROC9)
	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min(PROC8a, PROC8b)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm ² (PROC2, PROC9)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ² (PROC8a, PROC8b)
	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ² (PROC15)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)	
	Transfert via des lignes fermées.(PROC8b)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.(PROC9)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

	%(PROC2, PROC9, PROC8b, PROC15)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Isoler l'activité des autres opérations.
	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.
	Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies
	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)(PROC2, PROC8b, PROC9)
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. (Efficacité: 98 %)(PROC8a)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	Eau douce	---	---	0,01
ERC1	---	Eau de mer	---	---	0,009
ERC1	---	STP	---	---	0

Travailleurs

PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Modèle- CHESAR utilisé.

PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,0001
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,0024
PROC8a	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m ³	0,0002
PROC8a	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,0024

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

PROC8b	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,0001
PROC8b	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC9	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,05mg/m ³	0,0012
PROC9	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC15	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC15	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg bw /jour	0,0006
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,012
PROC8a	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,002
PROC8a	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,473
PROC8b	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0
PROC8b	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,059
PROC9	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC9	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,059
PROC15	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,056
PROC15	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,006

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation de produit intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	100 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	450 kg
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100 %
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour	Pas de rejet	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	100 %
	Traitement des Boues	Incinération

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ² (PROC1, PROC3)
	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm ² (PROC2, PROC4)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Isoler l'activité des autres opérations.	
	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
	Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies	
	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. (Efficacité: 90 %)	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6a	---	Eau douce	---	---	0,01
ERC6a	---	Eau de mer	---	---	0,009
ERC6a	---	STP	---	---	0,01

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4 Modèle- CHESAR utilisé.

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4 Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC1	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,343mg/kg bw /jour	0,0059
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m ³	0,000002
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,0024
PROC3	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC3	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg bw /jour	0,00059
PROC4	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,00012
PROC4	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC1	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC1	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,03
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,012
PROC3	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

PROC3	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,003
PROC4	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC4	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,059

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit chimique	PC8: Produits biocides PC19: Intermédiaire PC21: Substances chimiques de laboratoire PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	1000 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1600 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	320 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	< 0,01 Pa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	480 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ² (PROC1, PROC3, PROC15)
	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm ² (PROC5, PROC8b, PROC9)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ² (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.(PROC9)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	Eau douce	---	---	0,233
ERC2	---	Eau de mer	---	---	0,233
ERC2	---	STP	---	---	0,0015

Travailleurs

modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC3, PROC5, PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,28
PROC3, PROC5, PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,37
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,28
PROC9	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,18
PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,28
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,0092

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e

Quantité utilisée	Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	0,008 kg (ERC8b)
	Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	0,016 kg (ERC8e)
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 % (ERC8b)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 % (ERC8b)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 % (ERC8b)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 % (ERC8e)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 % (ERC8e)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 % (ERC8e)
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ²
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	
		Utilisation intérieure/extérieure. On considère que les activités se font à température ambiante.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité: 90 %)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8b	---	Eau douce	---	---	0,012
ERC8e	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8b	---	Eau de mer	---	---	0,011
ERC8e	---	Eau de mer	---	---	0,012
ERC8b	---	STP	---	---	< 0,0001
ERC8e	---	STP	---	---	< 0,0001

Travailleurs

PROC10, PROC19 Modèle intégré ECETOC TRA version 2

PROC10, PROC19 REACT (Reach Exposure Assessment Consumer Tool)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10, PROC19	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m ³	0,012
PROC10, PROC19	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,274mg/kg bw /jour	0,473

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

PROC10, PROC19	liquide	Salarié - par inhalation, à court terme - systémique	---	0,032
PROC10, PROC19	liquide	Salarié - dermique, à court terme - systémique	---	0,032

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e

Quantité utilisée	Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	0,008 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, solide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Durée d'exposition par jour	20 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zones exposées de la	Deux mains 960 cm ²

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

risque

peau

Autres conditions opératoires
données affectant l'exposition des
consommateurs

Utilisation intérieure/extérieure.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8b, ERC8e	---	Eau douce	---	---	0,012
ERC8b, ERC8e	---	Eau de mer	---	---	0,011
ERC8b, ERC8e	---	STP	---	---	< 0,0001

Consommateurs

REACT (Reach Exposure Assessment Consumer Tool)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC35	liquide	Exposition du consommateur par inhalation	< 0,0001 mg/m ³	< 0,0001
PC35	liquide	Exposition cutanée du consommateur	0,0049 mg/kg bw /jour	0,017

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation en laboratoires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU24: Recherche scientifique et développement
Catégorie de produit chimique	PC21: Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b

Quantité utilisée	Montant annuel par site	0,0005 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,4 g/jour
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	10 %
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	2,5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zones exposées de la peau

Une main, face seulement. 240 cm²

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Utilisation à l'intérieur.

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.

Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Isoler l'activité des autres opérations.

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies

Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6b	---	Eau douce	---	---	0,01
ERC6b	---	Eau de mer	---	---	0,01
ERC6b	---	STP	---	---	< 0,0001

Travailleurs

Modèle- CHESAR utilisé.

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC15	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,006mg/m ³	0,0001
PROC15	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg bw /jour	0,0006
PROC15	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,056
PROC15	liquide	Salarié - dermique, à	---	0,006

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

long terme - systémique

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
Catégorie de produit chimique	PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC7

Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	8148 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27160 kg
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100 %
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Pas de rejet	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux	Type de Station de Traitement des Eaux	Station municipale de traitement des eaux usées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

usées	Usées	
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	100 %
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	cette substance est consommée lors de son utilisation et ne produit aucun déchet.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm ²
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Isoler l'activité des autres opérations.	
	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
	Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. (Efficacité: 90 %)	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
P1704_005		23/36			FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

ERC6b, ERC7	---	Eau douce	---	---	0,01
ERC6b, ERC7	---	Eau de mer	---	---	0,009
ERC6b, ERC7	---	STP	---	---	0,01

Travailleurs

Modèle- CHESAR utilisé. Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m ³	0,000002
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,0024
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,012

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans le blanchiment de pâtes à papier

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
Catégorie de produit chimique	PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b

Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	628,6 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2850 kg
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100 %
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de	0 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

	Libération: Sol	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Pas de rejet	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	100 %
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	cette substance est consommée lors de son utilisation et ne produit aucun déchet.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC9)
	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min(PROC8a, PROC8b)
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC15)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ² (PROC1, PROC3, PROC15)
	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm ² (PROC2, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ² (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
P1704_005	26/36	FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)

Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC15)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Isoler l'activité des autres opérations.

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies

Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. (Efficacité: 90 %)(Excepté PROC15)

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)(PROC15)

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9)

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. (Efficacité: 98 %)(PROC8a)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6b	---	Eau douce	---	---	0,01
ERC6b	---	Eau de mer	---	---	0,009
ERC6b	---	STP	---	---	0,01

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Modèle- CHESAR utilisé.

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC1	solide	Exposition cutanée des	0,343mg/kg bw /jour	0,0059

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

		travailleurs.		
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m ³	0,000002
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0014mg/kg bw /jour	0,00236
PROC3	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC3	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0343mg/kg bw /jour	0,00059
PROC4	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,00012
PROC4	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC5	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,00012
PROC5	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0686mg/kg bw /jour	0,00118
PROC8a	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m ³	0,0002
PROC8a	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,236
PROC8b	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m ³	0,000002
PROC8b	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC9	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC9	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC15	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0006mg/m ³	0,00001
PROC15	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0343mg/kg bw /jour	0,00059
PROC1	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC1	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,03
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,012
PROC3	liquide	Salarié - par inhalation, à	---	0,01

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

		long terme - systémique		
PROC3	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,003
PROC4, PROC9	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC4, PROC9	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,059
PROC5	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC5	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,006
PROC8a	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,002
PROC8a	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,473
PROC8b	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,002
PROC8b	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,059
PROC15	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,056
PROC15	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,006

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans le blanchiment de textiles

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure
Catégorie de produit chimique	PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b

Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	695,6 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3162 kg
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100 %
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Pas de rejet	
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	100 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min (PROC1, PROC2, PROC3, PROC5)
	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min (PROC8a, PROC8b)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ² (PROC1, PROC3)
	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm ² (PROC2, PROC5, PROC8b)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ² (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. (PROC1, PROC2)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Isoler l'activité des autres opérations.	
	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
	Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)(PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b)
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. (Efficacité: 98 %)(PROC8a)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6b	---	Eau douce	---	---	0,01
ERC6b	---	Eau de mer	---	---	0,009
ERC6b	---	STP	---	---	0,01

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b Modèle- CHESAR utilisé.

PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC1	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,343mg/kg bw /jour	0,0059
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m ³	0,000002
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0014mg/kg bw /jour	0,00236
PROC3	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC3	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0343mg/kg bw /jour	0,00059
PROC5	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,00012
PROC5	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0686mg/kg bw /jour	0,00118

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

PROC8a	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m ³	0,0002
PROC8a	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,2356
PROC8b	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m ³	0,000002
PROC8b	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC1	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC1	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,03
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,012
PROC3	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC3	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,003
PROC5	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,01
PROC5	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,006
PROC8a	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0,002
PROC8a	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,473
PROC8b	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	0
PROC8b	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	0,059

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans le blanchiment de textiles

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure
Catégorie de produit chimique	PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b

Quantité utilisée	Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	0,055 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC13

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm ²

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Utilisation à l'intérieur.

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8b	---	Eau douce	---	---	0,021
ERC8b	---	Eau de mer	---	---	0,02
ERC8b	---	STP	---	---	< 0,0001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC13	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m ³	0,012
PROC13	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,236

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION			
nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG Nederland B.V.	BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	11 Mansell Road Killarney Gardens, 7441
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)21 0201800
site internet	www.brenntag.be	www.brenntag.nl	www.brenntag.co.za
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl	info@brenntag.co.za
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4740102209
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944	+27 (0)21 0201800
systemes de management: certifications	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, GMP+ Feed, ESAD	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, OHSAS 18001, GMP+ Feed, ESAD, AEO	ISO 9001, FSSC 22000